

## CONVENTION UTILISATION DU TERRAIN BEACH VOLLEY

Entre \_\_\_\_\_

Représenté par \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

et le **CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES**,

Représenté par Frédéric GALLO en qualité de Président.

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE I.

Pour l'organisation de l'activité « Beach Volley », le CVV met à la disposition le Terrain de Beach Volle, le ballon, ainsi que l'espace extérieur du club, hors mi l'accès au parc à bateau.  
Les sanitaires et le club housse seront aussi mis à disposition à discrétion (juste le temps de prendre une boisson, ou accéder aux sanitaires)

### ARTICLE II

L'activités sera pratique pendant l'horaire suivant :

- De \_\_\_\_\_
- A : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ Nombre de participants estimé : \_\_\_\_\_

### ARTICLE III

L'activité est gratuite. La communication positive auprès des camarades sera notre meilleure récompense 😊

Des boissons au tarif habituel du club pourront être proposés = paiement uniquement par CB

Dress Code : Tenue de sport, évidemment 😊 – Short, torse et pieds nus pour les garçons idéalement. Toutefois, il est préférable d'avoir aux abords du terrain, des sandalettes, tongue ou baskets, pour récupérer le ballon, en cas de sortie de terrain, car le lieu n'est pas totalement couvert de sable (comme à la plage)



**Cercle de voile de Valenciennes** 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes  
Tel :03 27 29 65 96 - Email : voile.valenciennes@gmail.com

## **ARTICLE IV**

Pour qu'une activité de groupe se passe dans les meilleures conditions, il faut fixer quelques règles :

- A commencer par respecter le matériel mis a disposition et notamment du filet : qui casse paie
- Il est interdit de venir avec des boissons alcoolisées
- Il est interdit de se baigner (car la baignade est non surveillée) et surtout de plonger (parce que ça c'est vraiment interdit, dangereux et trop "visible" depuis les berges, quand quelqu'un saute dans l'eau)

Pour que l'activité se déroule dans une bonne ambiance, nous vous conseillons :

- De venir avec une enceinte connectée, afin de diffuser vos musiques préférées, tout en respectant le volume.
- De nommer un ramasseur de balle, notamment lorsque le ballon ira dans l'eau
- Prendre de quoi se désaltérer, crème solaire, et casquette
- Solliciter la personne (membre du CVV - bénévole) qui vous accueillera, pour tout besoin particulier, dans la mesure de ces connaissances/compétences et moyens mis à disposition

## **ARTICLE V**

L'association, afin de se prémunir dans l'hypothèse d'un accident survenant de son fait, du fait de ses commettants, de ses installations ou de son matériel, souscrit obligatoirement une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

## **ARTICLE VI**

Les participants à l'activité autorisent le CVV a utiliser les photos prises lors des matchs

OUI       OUI mais seulement de DOS et visage flouté       NON

La personne « responsable » du groupe

Le Président du CVV

**ATTENTION :** Pour être accueilli dans de bonnes conditions, ce document doit être transmis au club, par mail 48 heures avant la venue du groupe